

—madame Lise Bibaud, intervenante auprès des mères adolescentes, La maison d'Haïti;

—madame Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général des affaires corporatives et des communications, Commission scolaire Marie-Victorin;

—madame Sylvie Fortin Graham, retraitée;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

—madame Janine Metallic, professeure adjointe, Enseignement autochtone, département d'études intégrées en éducation, Université McGill, en remplacement de monsieur Kelley Bellony;

—monsieur Eduardo Schiehl, professeur titulaire, département de sciences comptables, HEC Montréal, en remplacement de madame Sylvie Pinsonnault;

QUE le décret numéro 222-87 du 11 février 1987, modifié par le décret numéro 1101-96 du 4 septembre 1996, concernant notamment le remboursement des frais de séjour et de déplacement des membres du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux personnes nommées membres du Conseil en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71306

Gouvernement du Québec

### **Décret 972-2019, 18 septembre 2019**

CONCERNANT la nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Université Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Charte de l'Université Laval (1970, chapitre 78), modifiée par le chapitre 100 des lois de 1991, les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par un conseil d'administration, sauf ceux qui sont exercés par le Conseil universitaire;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *k* de l'article 7.1 de cette charte, le conseil d'administration est composé notamment de trois personnes nommées par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 14 de l'article 71 des statuts de l'Université Laval, le mandat des personnes nommées par le gouvernement est de trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 79-2017 du 8 février 2017, madame Marina Binotto était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université Laval, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

QUE madame Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée directrice, Cycle Capital Management (CCM) inc., soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université Laval, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Marina Binotto.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71307

Gouvernement du Québec

### **Décret 973-2019, 18 septembre 2019**

CONCERNANT le renouvellement du mandat d'une membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 795-2015 du 9 septembre 2015, madame Nathalie Maillé était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;